

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 800 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française	100 frs
Etranger : Port en sus	

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) 1

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demandes d'immatriculations

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé et de ses sections d'Atakpamé et de Sokodé.

Suivant réquisition, n° 8904, déposée le 14 février 1980, M. Hounyedji Gayi Dadzie, demeurant et domicilié à Lomé-Amoutivé, régent du trône, et de la collectivité Dadzie, composée des branches Logbo, Tovoin, Deklo, Gayi, Adjallé, Agbokpui et Tchissan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 72 a 22 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Amoutivé et borné au nord par la rue Boko Soga, au sud par la rue Boko Agegee, à l'est par la route d'Atakpamé et à l'ouest par la rue de France.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Dadzie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10005, déposée le 2 septembre 1981, M. Ezor Komi N'Goko, profession de fonctionnaire à la SNI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1973, au sud par le lot n° 1971, à l'est par une rue de 28 mètres, à l'ouest par le lot n° 1966.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10006, déposée le 3 septembre 1981, M. Hihéglo-Hounkpati Kossi Djissanvi, profession

d'instituteur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounkpo Koffi, direction de la cartographie nationale et du cadastre-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 34 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et au sud par la propriété Sevon Tossou, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par la route de Djablé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10007, déposée le 3 septembre 1981, la société "PROMAICO", S.A.R.L., dont le siège est à Lomé, 97, boulevard circulaire, représentée par son gérant, statutaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 0 a 81 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Ouest et borné au nord par une rue en projet, au sud par le titre foncier n° 10685 RT, à l'est par l'emprise de la haute tension, à l'ouest par le lot n° 728.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10008, déposée le 3 septembre 1981, M. Tchanile Alassani, profession d'officier de police adjoint, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Bode Tombonou Mohamed, directeur de la cartographie nationale et du cadastre-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 89 ca, situé à Aflao-Gakli, préfecture du Golfe et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 285 et 275, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10009, déposée le 4 septembre 1981, Mme Dossou Akofa Houankolé, profession d'infirmière, demeurant et domiciliée à Lomé-Amoutivé, rue Gafa, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi 26, rue Aniko Palako, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé

à Tokoin, préfecture du Golfe, situé à Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1206, au sud par le lot n° 1204, à l'est par le lot n° 1216 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10010, déposée le 4 septembre 1981, M. Telli Daklou, profession d'exploitant de gravier, demeurant et domicilié à Tokoin- Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26, rue Aniko Palako, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 20 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 951, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 942 et à l'ouest par le lot n° 940.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.011, déposée le 7 septembre 1981 M. Mensah Djanato Kouami, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lagos, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Noutchet Cakpo Todegbey- direction de l'hydraulique-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 38 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1902, au sud par le lot n° 1900, à l'est par le lot n° 1912 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10012, déposée le 7 septembre 1981, M. Fagbagnon Kokou Magbéde, profession d'inspecteur des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Noutchet Cakpo Todegbey direction de l'hydraulique-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 25 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1895, au sud par le lot n° 1892, à l'est par les lots n°s 1904 et 1905, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10013, déposée le 7 septembre 1981, Mme Kohler Adjoavi Délali, née de Souza, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Ablogamé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. de Souza Ananivi, transporteur à Lomé, boulevard circulaire (face 4e Zone), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 51 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le titre foncier n° 10856 RT, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par la propriété Pékpe Tsonkpen Konou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10014, déposée le 9 septembre 1981, M. Djibom Esseh (ex Damien), profession d'ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Hahotoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26, rue Aniko Palako, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 09 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1576, au sud par le lot n° 1573, à l'est par les lots n°s 1574 bis et 1575 bis, à l'ouest par la route de Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10015, déposée le 9 septembre 1981, M. Lawson Body Messan Gbémadou, profession d'agent de la voirie, demeurant et domicilié à Lomé-Bassadjji 37, rue Millaux, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Henyo Amba, née Johnson, agent du service de l'information, demeurant à Abidjan, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 59 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2024, au sud par le lot n° 2021 à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n°s 2013 et 2014.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10016, déposée le 11 septembre 1981, M. Koffi Adjoh, profession d'employé à la CEET, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Kouévighah Assiongbo Jesiata, 11, rue

Boko Agegee, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 77 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hôpital et borné au nord par une rue, au sud et à l'ouest par la collectivité Tsissan Dadzie, à l'est par M. Egah (Théophile).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10017, déposée le 11 septembre 1981, M. Laison Agbodji Amah, profession de médecin demeurant et domicilié à Lomé, 18, rue d'Almeida Kokou Léopold (près du cimetière) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2549, à l'est par le lot n° 2558, à l'ouest par le lot n° 2556.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10018, déposée le 11 septembre 1981 M. Laison Ayi Abinu, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, 18, rue d'Almeida Kokou Léopold (près du cimetière), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2548, à l'est par le lot n° 2557 et à l'ouest par le lot n° 2555.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10019, déposée le 11 septembre 1981, M. Awui Wouenou, profession de plombier sanitaire à la RNET, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sewa Dovi direction de la cartographie nationale et du cadastre Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 30 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Boloumondji et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 15, à l'est par le lot n° 13, à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10020, déposée le 14 septembre 1981, M. Ayeva Yaya et Mme, née Atayi Ayélé, profession d'employés de Banque, demeurant et domiciliés en Côte d'Ivoire, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ayeva Zakariyao, inspecteur des douanes, à la direction des douanes à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 06 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée et le titre foncier n° 11552 RT, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le titre foncier n° 7810 RT, à l'ouest par le lot n° 728.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10021, déposée le 14 septembre 1981, M. Ayeva Yaya et Mme née Atayi Ayélé, profession d'employés de Banque, demeurant et domicilié en Côte d'Ivoire, majeur non interdit, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ayeva Zakariyao inspecteur des douanes, à la direction des douanes à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 89 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 862, à l'est par le lot n° 870, à l'ouest par le lot n° 868.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10022, déposée le 14 septembre 1981, M. Ahadji Amétépé Yawovi, profession de professeur à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djadou Djodji, direction de la cartographie nationale et du cadastre Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1980, au sud par le lot n° 1978, à l'est par le lot n° 1983 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10023, déposée le 14 septembre 1981, M. Ahadji Amétépé Yawovi, profession de professeur à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djadou Djodji, direction de la cartographie nationale et du cadastre Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 60 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 1213 et 1217, à l'est par le lot n° 1216 et à l'ouest par le lot n° 1214.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10024, déposée le 16 septembre 1981, M. Siliadin Afanou Agbodzrogbo, profession de fonctionnaire de Police à la sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 84 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 143.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.025, déposée le 17 septembre 1981 M. Monlemey Kodjo Agbéko, profession d'agent de police, demeurant et domicilié à Lomé (commissariat central), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 85 ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2380, au sud par le lot n° 2378 à l'est par le lot n° 2385, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10026, déposée le 17 septembre 1981, M. Messan Adandohoue, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, 10 rue Jacob, Adjallé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier, de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 43 ca, situé à

Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 180, à l'ouest par le lot n° 182.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.027, déposée le 17 septembre 1981, Mme. Ramatou Yessoufou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 14 rue de Belgique, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord au sud et à l'ouest par les lots n°s 5, 9 et 6 et à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10028, déposée le 17 septembre 1981, M. Salaou Boussari, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé 14 rue de Belgique, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par le lot n° 4 au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10029, déposée le 18 septembre 1981, Mme Prince Agbodjan Ayoko, profession d'institutrice en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 36 ca, situé à Lomé commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2416, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2408 et à l'ouest par le lot n° 2406.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10030, déposée le 18 septembre 1981, M. Kodjo Ahuma (Jean), profession de commerçant,

demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 73 a 09 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Gblenkomé et borné au nord par M. Adjadj Afangbé, au sud par la propriété Bessou, à l'est par les propriétés Edjito Sraqu et Adjadj Afangbé, à l'ouest par M. Mikayano Assou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10031, déposée le 18 septembre 1981, M. Edey Viagbo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, rue Afidégnon, (près Halte de Tokoin), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 36, au sud par le lot n° 51, à l'est par le lot n° 45, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.032, déposée le 18 septembre 1981, M. Kueviakoe Adamah, profession de militaire au camp du R.I.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 80 ca, situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 2470 et 2488, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 2472.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.033, déposée le 21 septembre 1981, M. Midekor Akouété, profession de brigadier-chef de police, demeurant et domicilié à Lomé (commissariat central), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 42 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues, au sud et à l'ouest par les lots n°s 899 bis et 897 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.034, déposée le 21 septembre 1981, M. Gnassingbé Toi, profession d'officier au camp du R.I.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 60 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 252, au sud par une rue en projet, à l'est par le n° 241 et à l'ouest par la route d'Agbalépédogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10035, déposée le 22 septembre 1981, M. Sole Alaglo Titi, profession d'agent des finances-pension, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 293, au sud par le lot n° 289, à l'est par le lot n° 292 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.036, déposée le 23 septembre 1981, Mme Dosseh Dopé, née Doe Bruce, profession d'institutrice en retraite demeurant et domiciliée à Lomé, 97, boulevard circulaire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26, rue Aniko Palako, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 30 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2294, à l'est par les lots n°s 2304 et 2305, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10037, déposée le 23 septembre 1981, Mme Dosseh Dopé, née Doe Bruce, profession d'institutrice en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, 97, boulevard circulaire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson

Laté Dovi, 26, rue Aniko Palako - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 35 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2280 et le titre foncier n° 8291 RT, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.038, déposée le 23 septembre 1981, M. Gafan Dansou, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Yesoufou Comlan Yao, adjoint au chancelier à la mission permanente du Togo auprès de l'O.N.U. (s/c de Lawson Hetcheli Tèvi, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 06 ca, situé à Bè-Kpota commune de Lomé, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n° 373, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 387 et à l'ouest par le lot n° 389.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10.039, déposée le 23 septembre 1981, M. Akakpo Teyi, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Anfoin - Agbagamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Gbinih Aglo Sémetoh secrétaire de la J.P.A. de Glidji B P 107-Aného), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 12 a 29 ca, situé à Soko-Hangoumé, préfecture de Vo, et borné au nord par MM. Eklou Hounkpatin et Yovozinglo Gbignon, au sud par la route de Koutimé, à l'est par la propriété de M. Yovozinglo Gbignon et à l'ouest par Agbounou Kpadji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10040, déposée le 28 septembre 1981, M. Tandouna Bensaga, profession de commissaire de police à la sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 84 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et

borné au nord par le lot n° 2379, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par les lots n°s 2383 et 2384.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10041, déposée le 28 septembre 1981, M. Apéléte Kofi, profession d'employé à air Afrique, demeurant et domicilié à Accra (Ghana), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwavi T. Adjete, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Agou-Nyogbo, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Dzogbessivi et borné au nord par la propriété Ahavi Kuami Mensah, au sud par M. Afetse Hans, à l'est par M. Atsu (Frity) et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10042, déposée le 28 septembre 1981, M. Tohou Koffi, profession de comptable à la C.N.S.S. demeurant et domicilié à Lomé Hanoukopé, 13, rue Tamekloe majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 81 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao Gakli et borné au nord par le lot n° 164, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 155 et à l'ouest par le lot n° 153.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10043, déposée le 28 septembre 1981, M. Kpebane Abdoulaye, profession d'agent de police au commissariat central, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 14 ca, situé à Lomé commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1558 et 1564, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par le lot n° 1563.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10044, déposée le 29 septembre 1981, Mme Ossen, née Adotevi Adolévi Taco, profession

d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Agbodjan Combey régie nationale des eaux du Togo, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a 30 ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Tessou, à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10045, déposée le 29 septembre 1981, M. Amagli Adama Eduaty, profession de directeur des équipements à la RNET, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 73 ca, situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par la collectivité Tessou, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10046, déposée le 30 septembre 1981, M. Amouzou Djima, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé (camp du R.I.T.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 46 bis, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 48 bis et 52 bis, à l'ouest par le lot n° 50 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10047, déposée le 30 septembre 1981, M. Hounsino Codjo (ex Jean), profession de commissaire de police demeurant et domicilié à Lomé (commissariat central), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 55 ca, situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Noukoulia Hodakpo Hunkpeto, à l'est par la route Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10048, déposée le 30 septembre 1981, M. Tené Kotena, profession de sergent des F.A.T. (musique), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 02 ca, situé à Niamtougou, préfecture de Doufelgou, connu sous le nom d'Adélo et borné au nord et à l'est par la propriété Hodjeké Siakimé, au sud par Toba Akolé et à l'ouest par Kasso Adjamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10049, déposée le 1er octobre 1981, M. Gnaga Djalema Katatalé, profession d'agent des douanes (Port), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2388, au sud par le lot n° 2386, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 2381.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10050, déposée le 1er octobre 1981, Mme. Qadjovie Afiavi Sékpomé, née Senouvo, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin-Habitat, 1, rue des Colibris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2236, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2231, à l'ouest par le lot n° 2229.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10051, déposée le 1er octobre 1981, Mme Koudadjé Massan, profession de revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé, 100 rue René Caillé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 34 et à l'est par le lot n° 27.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10052, déposée le 2 octobre 1981 M. Kongo Afaoubi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Kara (camp Landja), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 46 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 2590 et 2597.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10053, déposée le 5 octobre 1981, M. Goudjou Sodji, profession d'agent de police à la Sûreté Nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 443, au sud par les lots n°s 438 et 445, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 439.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10054, déposée le 5 octobre 1981, M. Djoua Yoma, profession de militaire au camp du R.I.T. (Génie), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'est par des rues, au sud et à l'ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10055, déposée le 6 octobre 1981, M. Kpankou Messan, profession de militaire à la direction

des services F.A.T., demeurant et domicilié à Lomé Agouenyvè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 63 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par le lot n° 2427 et à l'ouest par le lot n° 2420.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10056, déposée le 6 octobre 1981, M. Kezié Gnansa Essokani, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (camp de la gendarmerie nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a 06 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1567, au sud par le lot n° 1565, à l'ouest par le lot n° 1560 et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10057, déposée le 6 octobre 1981, M. Batama Joma, profession d'ancien militaire titulaire de croix de guerre, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago (face cebévito), 24, rue de CFT, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, à l'ouest et à l'est par les lots n°s 45 bis, 49 bis et 51 bis, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10058, déposée le 6 octobre 1981, M. Kuakuvi Kuam Komlanvi, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé (direction des douanes), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1917, au sud par les lots n°s 1915 à l'est par le lot n° 1925 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10059, déposée le 6 octobre 1981, M. Batamnaoula Salma, profession de militaire du 1er bataillon du R.I.T., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier, de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 78 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues, au sud et à l'ouest par les lots n°s 1953 et 1949.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10060, déposée le 6 octobre 1981, M. Anenou Koudahin Ayayi, profession de directeur de la société NETADI, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Houvéme, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 43 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 23, au sud par le lot n° 19, à l'est par le lot n° 22 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10061, déposée le 6 octobre 1981, Mme Anenou Sochoèdè, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Kpota, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anenou Koudahin, directeur de NETADI à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 40 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 21 et 24.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10062, déposée le 7 octobre 1981, M. Bruce Essan (Edouard), profession d'employé de commerce NRW, demeurant et domicilié à Abidjan-Abobo-Doume (RCI), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi,

26, rue Aniko Palako Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1534, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1526 et à l'ouest par le lot n° 1524.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10063, déposée le 7 octobre 1981, M. Agbokpa Eklou Yawotsè, profession d'employé à la recherche agronomique, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Forever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26, rue Aniko Palako, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 61 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2649, à l'est par le lot n° 2659 et à l'ouest par le lot n° 2658.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10064, déposée le 7 octobre 1981, M. Abbey Mathé Biova (Barthélémy), profession de juge de paix, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 42 ca, situé à Tokoin-Central, commune de Lomé, et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 8, à l'est par la propriété Simadu et à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10065, déposée le 9 octobre 1981, Mme Adjoavi Thompson-Trenou, profession d'avocat-défenseur, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de Mme Véronique Dédévi Gozo, revendeuse, demeurant à Lomé, 39, avenue de la Libération, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 177, à l'est par le lot n° 178 et à l'ouest par le lot n° 174.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme Véronique Dédévi Gozo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10066, déposée le 12 octobre 1981, M. Mouzou N'Doto Padanada, profession de gendarme-musicien des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, (camp de la gendarmerie nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 74 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1139, au sud par le lot n° 1137 bis, à l'est par le lot n° 1142 bis et à l'ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10067, déposée le 12 octobre 1981, M. Noku Kodjo, profession de déclarant à Romex-Togo, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpovi Kouassi étude de Me. Amorin à Lomé, 25, rue de la Gare), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 64 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Gakli (Huimé), et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 716 et à l'ouest par le lot n° 718.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10068, déposée le 12 octobre 1981, M. Sanguia Sowllana, profession d'électricien à Cimetogo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me. Séwavi T. Adjete, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 40 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la propriété Saguintaah, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10069, déposée le 12 octobre 1981, M. Agoro Egbatao Alhassani, profession d'inspecteur de jeunesse, demeurant et domicilié à Lomé,

majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me. Séwavi T. Adjete, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 75 a 94 ca, situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Tchitchao et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10070, déposée le 12 octobre 1981, Mme Wawora Abra Délali, profession de professeur, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Têvi, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 45 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 23, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par les lots n°s 3 et 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10071, déposée le 13 octobre 1981, M. Kodjo Panih Koffie, profession d'employé de banque BIAO, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, rue Nuwokpo Hédjé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Bè-Adakpamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kangnikopé et borné au nord par le lot n° 882, au sud par le lot n° 884, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 872.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10072, déposée le 13 octobre 1981, M. Assiobo Tipoh Kokou, profession de technicien du tourisme, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 59 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de N'kafou et borné au nord par une route de 28 mètres, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 162, à l'ouest par les lots n°s 158 et 160.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10073, déposée le 15 octobre 1981, M. Suka Komi, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé (direction des douanes), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 35 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud et à l'est par les lots n°s 1921 et 1923.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10074, déposée le 15 octobre 1981, M. Baka Kissem, profession de militaire (bataillon commandos RGP), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao Agbalépé-dogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1461, à l'est par le lot n° 1474 et à l'ouest par le lot n° 1472.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10075, déposée le 15 octobre 1981, Mme Bruce (Olga) Koadjoa, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sah Kossivi Agbeko, direction de la cartographie nationale et du cadastre à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 14, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 11.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10076, déposée le 15 octobre 1981, M. Wottor Kodzo Akpakli, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lama-Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 78 ca, situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de campement et borné au nord par Ali Kokou, au sud par Kpatcha Samda, à l'est par Kenao Mayéba et à l'ouest par une ruelle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10077, déposée le 16 octobre 1981, M. Ghartey Kouékou, profession d'assistant administratif, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adadé Assiongbon, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Huimé et borné au nord par le lot n° 1177, au sud par le lot n° 1179, à l'est par une rue et à l'ouest par le lot n° 1171.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10078, déposée le 16 octobre 1981, M. Detsikou Agbetiafan, profession de forgeron, demeurant et domicilié à Agouévé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Messan Dusowu direction de la cartographie nationale et du cadastre-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 87 a 15 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Assigomé et borné au nord par Ali Atoro, au sud par les propriétés Eklou Mlagani et Manyo Koumassi, à l'est par Soa Soahodé Amenyo et à l'ouest par Manyo Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10079, déposée le 16 octobre 1981, M. Attao Palakiyem, profession de militaire au 1er R.I.T. (E.G.S.R.S.A.), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 25 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1527, à l'est par le lot n° 1530 et à l'ouest par le lot n° 1534.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10080, déposée le 16 octobre 1981, Mlle Kouévi Ayélé Enyonam, profession d'employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé-Doulassamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adadé Assiongbon, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 54 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 1119 et 1120, à l'est par le lot n° 1130 et à l'ouest par le lot n° 1128.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10081, déposée le 20 octobre 1981, M. Anthony Kwamy Aménouvéla, profession d'employé de bureau à la R N E T, demeurant et domicilié à Lomé, 18 rue du Mono, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Boloumodji et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Kouava Aziaba, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10082, déposée le 20 octobre 1981, M. Wilson Adjetei Akovi, profession d'agent comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, 15 rue Hanu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 47 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Bè-Kpota et borné au nord par la route circulaire d'Adakpamé, au sud par le lot n° 8, à l'est par les lots n°s 4 et 9 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10083, déposée le 20 octobre 1981, M. Dedjo Kodjo Nyonato, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (camp de gendarmerie nationale

Brigade de Recherches), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 77 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1530, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 1527.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10084, déposée le 21 octobre 1981, M. Abaglo Amah, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Tèvi, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 58 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par la propriété Soahodé Agblévon, au sud par le lot n° 93, à l'est par le lot n° 96 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10085, déposée le 21 octobre 1981, M. Afandomi Kouassi, profession d'agent de la CEET demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Tèvi, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n° 90 et 84.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10086, déposée le 22 octobre 1981, La Brasserie du Bénin, société anonyme au capital de 1.000.000.000 de francs CFA, ayant son siège social à Lomé (Togo), 47, rue du grand marché, représentée par son fondé de pouvoirs, M. Gaston Perreand, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 ha 43 a 28 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, et borné au nord par le camp militaire de Landja, au sud par la route internationale, à l'est par le cours d'eau Kpeinboa et à l'ouest par le service du plan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est,

à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10087, déposée le 22 octobre 1981, M. Balebako Kelba, profession d'inspecteur des impôts demeurant et domicilié à Lomé (direction des impôts), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 30 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao Gakli et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé- Kpalime, au sud et à l'est par les lots n° 455 et 462, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10088, déposée le 27 octobre 1981, M. Awoudja Kossi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin (Camp du R.I.T.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n° 2649 et 2661.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10089, déposée le 27 octobre 1981, M. Tchaka Alion, profession de gendarme à l'état major, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 90 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1554 bis, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n° 1555 bis et 1556 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10090, déposée le 27 octobre 1981, M. Félli Do Yao, profession de géographe urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, Président de l'association des géographes togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togo-

laise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 47 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Tamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par une rue en projet et un lot sans numéro.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'association des géographes togolaise et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10091, déposée le 27 octobre 1981, M. Félli Do Yao, profession de géographe urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 43 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio connu sous le nom de Daviemodji et borné au nord par le lot n° 80, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 68 et 78.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10092, déposée le 27 octobre 1981, Mme Yigan Akoko, née Lawson Ahluivi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè 58 rue Lawson Kayigan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Aného commune d'Aného, connu sous le nom de N'lensi et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la famille Amouzou Bruce.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10093, déposée le 28 octobre 1981, Mme Abaglo Adakou, profession de dactylographe à l'OPAT, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Doumassé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a 44 ca, situé à Aflao Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 636, au sud par le lot n° 634, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 627.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10094, déposée le 28 octobre 1981, M. Tinassua Adji Adma, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Sokodé (gendarmerie nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Hédzranawoè, commune de Lomé, et borné au nord et à l'est par des rues en projet, à l'ouest et au sud par les lots n°s 2371 et 2378.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10095, déposée le 28 octobre 1981, M. Amegandjé Ayaotsé, profession de technicien supérieur en tourisme demeurant et domicilié à Lomé, 12 avenue de Calais, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 04 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par les lots n°s 92 et 94, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 95 et à l'ouest par les lots n°s 88 et 89.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10096 déposée le 28 octobre 1981, M. Foly Kounaké, profession de technicien de la météo à la direction de la météorologie nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 51 ca, situé à Tokoin centre, commune de Lomé, et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Kossidjin Zankou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10097, déposée le 29 octobre 1981, M. Dosseh Azonwoubou, profession de directeur des PTT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97, boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 07 a 39 ca, situé à Agouévè, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Avoudigbe Tessou, au sud par

la propriété Koku Vita, à l'est par la propriété Gbongli Dukpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10098, déposée le 29 octobre 1981, la PROMAICO SARL, dont le siège est à Lomé, BP 838, représentée par son gérant M. Dosseh Azonwoubo, directeur des PTT en retraite demeurant à Lomé, 97, boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 83 a 62 ca, situé à Agouévè, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amedenta et borné au nord par la propriété Aloëssodé Agbodza, au sud par la propriété Kligué Kpogo, à l'est par la propriété Houkpetor Koffi et à l'ouest par la propriété Sedo Aziassi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10099, déposée le 29 octobre 1981, M. Agbodan Sosso (Robert), profession de gérant à la Brasserie du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodan Mavor, professeur à l'ESTEG, UB Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 41 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord par une rue en projet, au sud par le titre foncier n° 6921 RT, à l'est par le lot n° 134 et à l'ouest par le lot n° 132.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10100, déposée le 29 octobre 1981, Mme Apedo Adjoa, profession d'agent de pharmacie, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Tèvi, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avenou-Batomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 111, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 122 et 120.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10101, déposée le 20 octobre 1981, M. Pedassou Komlan Baly, profession de conducteur au CFT, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Anfamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akoe Kokouvi, service de la voirie, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 18, à l'est par le lot n° 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10102, déposée le 29 octobre 1981, Mme Boneté Djatougbe, née Dogbé, profession de gouvernante d'hôtel, demeurant et domiciliée à Abidjan (Côte d'Ivoire), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Dovi G. Tettekpoé CEET Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 831, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 827 et 828, à l'ouest par le lot n° 825.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10103 déposée le 2 novembre 1981, M. Lawani Adetchessi, profession de capitaine, officier de l'A.B.C. au camp du R.I.T. demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 17 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une réserve administrative, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10104, déposée le 2 novembre 1981, M. Logo Kossi, profession de gardien de préfecture, demeurant et domicilié à Lomé (Camp d'Adidogomé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 40 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalé-

pédogan et borné au nord par le lot n° 441, au sud par les lots n°s 437 et 438, à l'est par les lots n°s 443 et 444, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10105, déposée le 3 novembre 1981, M. Adjayi Figa, profession d'officier de Police adjoint demeurant et domicilié à Dapaong (commissariat de police) majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 90 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 308, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 299 et à l'ouest par le lot n° 301.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10106, déposée le 3 novembre 1981, Mme. Senouwo Nounamion, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c M. Lawson L. Dzifa, service national de la cartographie et du cadastre-Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 51 ca situé à Tokoin-est, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 12, au sud par le T.F. n° 5826 RT, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par une rue de 12 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10107, déposée le 4 novembre 1981, M. Awi A. Gnazoutétou profession d'adjoint-administratif au ministère du plan, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Dzogbéklo Kossi Dégbenké, administrateur civil, 2e secrétaire à l'Ambassade du Togo à Washington, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 34 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par M. Jibidar, à l'est par la collectivité Awoudor.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10108, déposée le 4 novembre 1981, M. Digoh Kodjo Afanou, profession de Mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Cassablanca, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Dovi Séwa, service national de la cartographie et du Cadastre-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 02 ca situé à Agou-Gare, sous-préfecture d'Agou, connu sous le nom de Hévé et borné au nord par le boulevard circulaire, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 8 et 20 et à l'ouest par les lots n°s 5 et 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10109, déposée le 4 novembre 1981, M. Atayi Komla, profession d'économiste demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 17 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 1191 et 1195, à l'est par le lot n° 1194.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10110, déposée le 5 novembre 1981, M. Dathey Anani (Raymond) profession d'agent de Togopharma, au C.H.U., demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 97 ca, situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Nyékouakpoé et borné au nord par la rue Tamakloé, au sud par le lot n° 14, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par la rue Octaviano Olympio.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10111, déposée le 6 novembre 1981, M. Ouyengah Arama Tchékoura profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une

contenance totale de 7 a 17 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n^{os} 411 et 418.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n^o 10112, déposée le 6 novembre 1981, M. Possian Kokougan profession, d'agent de Police à la Sûreté Nationale, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, 49 rue Doté Mensah majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 60 ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au nord par le lot n^o 2376, au sud par le lot n^o 2373, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n^{os} 2369 et 2370.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10113, déposée le 6 novembre 1981, Mme Kpodar Madjé, née Lawson, profession d'employée de Banque UTB demeurant et domiciliée à Lomé-Lom-Nava, 64 rue, de la Fraternité, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26 rue Aniko Palako, Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a 20 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n^o 1943, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n^{os} 1937 et 1938, à l'ouest par le lot n^o 1935.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10114, déposée le 9 novembre 1981, M. Seklé Kossi Edem, profession d'officier de police demeurant et domicilié à Lomé, (sûreté nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 24 ca, situé à Hédzranawoè, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n^o 1947, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n^{os} 1950 et 1951.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10115 déposée le 9 novembre 1981, Mme Hantz Mitchou, épouse Afantchawo, profession de secrétaire à la BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 41 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dumassesse et borné au nord au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n^o 94.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10116 déposée le 10 novembre 1981, Mme Atayi Kokovi Délia, née Lawson, profession d'employée de bureau au service des domaines, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par un terrain domanial et à l'ouest par l'emprise de haute tension.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10117, déposée le 10 novembre 1981, Mme Kounkey Amavi, profession d'employée à la Mairie, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité Togolaise, mandataire de Mme Affo-Wassy, née Ayeva puévicultrice, demeurant à Lomé-Tokoin Nukafu, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 94 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n^o 1754, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n^{os} 1759 et 1760.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10118, déposée le 10 novembre 1981, Mme Kounkey Amavi, profession d'employée à la Mairie, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Ayeva Moutarou, étudiant en médecine, demeurant en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise,

d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1761, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par les lots n°s 1752 et 1753.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10119, déposée le 10 novembre 1981, M. Atcholé Kondo, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 56 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borne au nord par le lot n° 1925, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 1915.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10120, déposée le 10 novembre 1981, M. Gnagmba Mahoyéma, profession d'adjudant-chef en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, (école Gbonvié), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ganda Hodbacouma-Soted-Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 42 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la collectivité de Pangalam, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par Houndjago (Blaise).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10121, déposée le 12 novembre 1981 M. Houmey A. Yéma, profession de représentant commercial, demeurant et domicilié à Lomé, 23 rue du commerce, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 28 a 09 ca, situé à Danyi N'Digbé, préfecture de Kloto, et borné au nord par la collectivité Wobadam, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10122, déposée le 12 novembre 1981, M. Ezah Koudokpo, profession d'ouvrier à Togo gaz, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 761, au sud par le lot n° 759, à l'est par le lot n° 760 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10123, déposée le 12 novembre 1981, M. Klouvi Folly Adjivi, profession de forgeron soudeur en retraite demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 97 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 20 et à l'est par Amekudzi (Simon).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10124, déposée le 12 novembre 1981, M. Klouvi Folly Adjivi, profession de forgeron-soudeur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 10 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Nukafu et borné au nord par l'école primaire publique Aniko Palako, au sud par les lots n°s 10 et 11, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10125, déposée le 12 novembre 1981, M. Ogbonna Echebendu, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité nigérienne, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 24 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord par le

titre foncier n° 3771 T.T., au sud et à l'ouest par les héritiers Adjallé-Dadzie, à l'est par la rue de Paris.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10126, déposée le 13 novembre 1981, M. Apetcho Esaïe Akota, profession d'ingénieur en automatisation électronique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Tetteh Finu Adjévi Miwonovi, géomètre à Lomé, route de l'Aviation, près Super-Taco), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 88 ca situé à Bè-Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par la rue du nouveau cimetière, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 560 et à l'ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10127, déposée le 13 novembre 1981, M. Agbedogan Denyo, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (Camp de la Gendarmerie), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalé-pédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 2499 et à l'est par le lot n° 2501.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10128, déposée le 13 novembre 1981, M. Raïmi Nouroudine, profession d'infirmier d'Etat au C.H.U. (Service d'Ophtalmologie) demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 82 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Aklikokou, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10129, déposée le 13 novembre 1981, M. Bedzra Komigan, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Baba Kouma, service national de la cartographie et du cadastre-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 37 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dékpo et borné au nord par Agbovi Toulassi, au sud par Amédahévi Vouda, à l'est par Djabé Agbodjissi et à l'ouest par Djabé Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10130, déposée le 13 novembre 1981, M. Bedzra Komigan, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma, service national de la cartographie et du cadastre-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 59 a 09 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démé-Fossikoé et borné au nord par Kodjo Kémé, au sud par Asigli, à l'est par Hounkpetor Kémavor, à l'ouest par Dogba Afi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10131, déposée le 13 novembre 1981, M. Bedzra Komigan, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Baba Kouma service national de la cartographie et du cadastre-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en deux parcelles A et B par la route de Mission Tové, d'une contenance totale de 2 ha 02 a 87 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klotème et borné dans son ensemble, au nord par Taga Bara, au sud par Akpoti Kodjo et Zon Djokpé, à l'est par Zonku Kéhodjo et à l'ouest par les propriétés Bolo Komi et Djoka Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10132, déposée le 13 novembre 1981, M. Djabakou Kokou Edem, profession d'ingénieur

du Génie rural, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djabakou Kokou Edem direction de la fonction publique-Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 75 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n^{os} 858 et 864 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10133, déposée le 13 novembre 1981, M. Djabaku Kokou Edemo, profession de commis d'administration à la Fonction Publique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, et borné au nord et à l'ouest par la famille Zankou Kossidji, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10134, déposée le 13 novembre 1981, M. Djabakou Kokou Edemo, profession de commis d'administration à la Fonction Publique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agouzi Patsou, au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10135, déposée le 13 novembre 1981, M. Amegblé Kokou, profession de dessinateur projecteur à la Direction des T.P., demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n^o 6, à l'est par le lot n^o 5, à l'ouest par la route Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10136, déposée le 16 novembre 1981, M. Tchoulou Nadjombé, profession de douanier, demeurant et domicilié à Lomé, (Direction des Douanes), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n^o 1380, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n^o 1375.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10137, déposée le 16 novembre 1981, M. Agba Mababissi Abouta, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Kara (Brigade Routière de Pya), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n^o 604, au sud par le lot n^o 606, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n^o 596.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10138, déposée le 17 novembre 1981, M. Amèh Agbegnigan, profession de comptable à Togopharma, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Djito Latévi, 26 Rue Aniko Palako, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par la rue du Cerfer, et la propriété Kpogo, au sud par les propriétés Ahodikpe et Abra Adedje, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par Amavi (Marguerite).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 10139, déposée le 17 novembre 1981, M. Kueviakoé Aho Dosseh, profession d'agent commercial à la U.A.C., demeurant et domicilié à Lomé-To-

koin Hôpital, rue Akpabi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 67 a 79 ca, situé à Zooti-Hévé, préfecture de Vo, connu sous le nom de Djigbegblé et borné au nord par Hounalodji Adanhodou et Hankpo Hounukpè, au sud par Amehole Ezin et Gakenou Kosu, à l'est par Ameholé Ezin et Nouwoga Dagbo, à l'ouest par Agboleté Gakenou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10140, déposée le 17 novembre 1981, M. Kueviakoé Aho Dosseh, profession d'agent commercial à la U.A.C., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 15 a 99 ca, situé à Zooti-Hévé, préfecture de Vo, connu sous le nom de Djigbegblé et borné au nord par une piste, au sud par Essavi Godomé, à l'est par Fogan Djimedo et Amehole Azin, à l'ouest par Sossa Adamou et Djondo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charge réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10141, déposée le 19 novembre 1981, M. Dabadjikou Aftem, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin camp du R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Aflao commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 47 bis, au sud par le lot n° 52 bis, à l'est par une rue en projet, et à l'ouest par les lots n°s 46 bis et 51 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10142, déposée le 20 novembre 1981, M. Tadjou N. Sioudawa, profession de gendarme à l'Etat-Major, demeurant et domicilié à Lomé (Camp de la Gendarmerie), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 78 ca

situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une ruelle, au sud et à l'est par les lots n°s 1138 bis et 1143 bis, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10143, déposée le 20 novembre 1981, M. Talike Passah, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, (Direction des Douanes), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 11 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1919, au sud par le lot n° 1916, à l'est par les lots n°s 1926 et 1927, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10144, déposée le 20 novembre 1981, M. Lamboni Bassouman, profession de commissaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 97 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2589, au sud par le lot n° 2587, à l'est par le lot n° 2585 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10145, déposée le 23 novembre 1981, M. Nyametso Awounyo, profession de tâcheron aux Travaux immobiliers, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 42 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao - Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues, au sud par les lots n°s 1935 et 1936, à l'ouest par le lot n° 1941.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10146, déposée le 23 novembre 1981, M. Nyametso Awounyo, profession de tâcheron aux Travaux Immobiliers, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 16 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao - Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 1205 et 1208.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10147, déposée le 24 novembre 1981, M. Bussunssi Yawovi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Casablanca, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Dovi Sewa-Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 ha 56 a 09 ca, situé à Agu-Gadzagan, sous-préfecture d'Agou, connu sous le nom de Klavé et borné au nord par Morgah et Kodjogan Eklou, au sud par Eklou Kodjo, à l'est par les propriétés Eklou Kodjogan Henri et Linus Dekpor et à l'ouest par la propriété Seth Drah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10148, déposée le 24 novembre 1981, M. Folisson Houessou Domefafa, profession de technicien radio à l'O.T.P., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 96 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 2427.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10149, déposée le 24 novembre 1981, M. Koffi Apéléte Yigan-Kohoè, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Koffi Jiosé Yigan-Kohoè, Lomé-Nyékonakpoè, 58, rue Lawson Kayigan), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble

rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 95 a 41 ca situé à Tomé, préfecture de Kloto, connu sous le nom d'Avéhogan et borné au nord par Batso Eklou, au sud par Tsedi Batso et Aziabou Kuvon, à l'est par Koffi Jiosé Yigan et à l'ouest par la propriété Tsedi Batso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10150, déposée le 24 novembre 1981 M. Koffi Apéléte Yigan-Kohoè, profession de cultivateur demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Koffi Jiosé Yigan-Kohoè, Lomé-Nyékonakpoè, 58, rue Lawson Kayigan), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 46 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Gakpodji et borné au nord par une rue en projet, au sud par (Henri) Todjro, à l'est par la propriété Koffi Jiosé Yigan-Kohoè et à l'ouest par l'emprise de chemin de Fer Kpalimé-Lomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10151, déposée le 24 novembre 1981, M. Koffi Jiosé Yigan-Kohoè, profession d'inspecteur des Douanes en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, 58, Rue Lawson Kayigan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 46 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Gakpodji et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par (Henri) Todjro et à l'ouest par la propriété Koffi Apéléte Yigan-Kohoè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10152, déposée le 24 novembre 1981, M. Koffi Jiosé Yigan-Kohoè, profession d'inspecteur des Douanes en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, 58 rue, Lawson Kayigan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 95 a 40 ca, situé à Tomé, préfecture de Kloto, connu sous le nom d'Avéhogan et borné au nord par Amégadji Kaka (Pierre), au sud par Aziabou Kuvon, à l'est par les propriétés Batso Tsédi, Djolévo (William) et Akakpo Womenor, à l'ouest par la propriété Koffi Apéléte Yigan-Kohoè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10153, déposée le 30 novembre 1981, M. Amégée Kokou (Emile,) profession d'ingénieur sanitaire, demeurant et domicilié à Lomé, 36, Avenue de la Nouvelle Marche, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M^e C. Amarin, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre

foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 01 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 1540 et 1541, à l'est par le lot n° 1554 et à l'ouest par les lots n°s 1550 et 1551.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Tété Wilson-Bahun

